

RÉFLEXION / Législation

Au nom du peuple français...

Les observateurs avertis que vous êtes de notre vie démocratique notent depuis de nombreuses années, une forme de maladie qui touche les pouvoirs législatif et exécutif et qui ressemble étrangement, pardonnez cette entrée en matière un peu délicate, à une diarrhée de textes de loi très divers.

► L'actualité du moment, l'émotion suscitée par tel ou tel fait divers, le travail soutenu des lobbies, confortent cette propension à rendre notre

ce qui complique en effet, la posologie du texte mais est-il nécessaire de prescrire systématiquement des antibiotiques, c'est-à-dire une fuite en avant législative et réglementaire qui sclérose plus souvent qu'elle ne guérit ? Avec le sentiment du devoir accompli ou celui d'avoir répondu à des attentes réelles ou supposées, le législateur applique son principe de précaution. La distillerie législative fait son œuvre : un bon texte (oui, il y en a quand même !), passe sous les fourches caudines des amendements. Le bon texte ou la bonne ordonnance pour traiter efficacement la maladie ne ressemble plus alors à la fin qu'à un médicament aux effets limités ou encore placebo (cf. *Avenir et Gendarmerie* N° 51 de novembre 2011). Il faudra donc y revenir à coup sûr. Tout cela est bien connu mais c'est, dit les médecins de la loi, la démocratie, le jeu parlementaire. Ce jeu ne rembourse cependant pas les mises d'autant que l'on a rarement évalué en amont le coût qu'entraîne chaque loi, pas plus que la manière dont on va la financer. A-t-on également réfléchi à son application concrète¹, aux hommes et aux femmes qui seront chargés de constater pour les uns, de juger pour les autres. Le système judiciaire et les chevronnés chargés de faire respecter la loi font au mieux avec le millefeuille des priorités en tout genre. Peut-on rêver à une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui ne remplacerait qu'une loi sur deux, début du traitement de cette forme de logorrhée infernale. Que penser aussi de ces textes qui s'appliquent sans nuances contre le contrevenant, ce criminel qui a roulé à 100 km/h au lieu de 90, et ces autres délinquants et criminels qui bénéficient de tout le panel des diminutions de peine et autres sursis sans oublier le nombre impressionnant et certainement scandaleux de condamnations non effec-

tuées : 127 000 (au 09/02/2012²). Et si certains élus avaient une conduite irréprochable, cela soulagerait bien des services d'enquête et des cabinets d'instruction ! La pensée unique forme avec le politiquement correct un véritable carcan. Ils nous privent dorénavant de ces joutes verbales bien naturelles, souvent de bons mots, quelquefois un humour un peu potache, quelquefois un peu capillotracté³ et plus rarement tendancieux. On peut de moins en moins parler librement, donner un avis, faire un commentaire, avec son vocabulaire, sa bonne foi, quelquefois aussi avec une certaine fougue, sans être suspecté de je ne sais quelle tare et être menacé ou traîné devant les tribunaux qui trouveront le texte hypocrite répressif ad hoc. Quand il s'agit des hommes politiques, se produit alors le fameux bruit de fond médiatique⁴ dont ils ont bien cerné l'intérêt. Peut-être faudrait-il suggérer à nos parlementaires de réfléchir sur la devise de notre République qui contient en premier terme : « Liberté⁵ » ! Est-ce vraiment toujours d'actualité sauf à entrer dans le moule d'une sorte de bien-pensance, en apparence tolérante mais en réalité, ô combien sectaire. ■

Haut les cœurs !
Jean-Marie Leroy,
président de la FNRP Somme



© D.R.

Et si certains élus avaient une conduite irréprochable, cela soulagerait bien des services d'enquête et des cabinets d'instruction !

quotidien intégralement géré par des textes de loi. A ce rythme effréné, les parlementaires produisent-ils les potions utiles à la bonne santé de la société et de la Nation ? Observons les modifications successives et rapprochées apportées à certains textes répressifs pour constater soit le mauvais diagnostic initial, soit un traitement mal dosé soit l'évolution de la maladie. On sait que la loi est toujours en retard sur les affres de la société

1 - Combien de lois attendent depuis des années un décret d'application afin d'être appliquées ?
2 - Journal *Valeurs Actuelles* du 09/02/2011.
3 - Capillotracté : tiré par les cheveux. De capillaire (adjectif relatif aux cheveux) et tracté (tirer). Ce mot fait beaucoup plus sérieux et il est bien plus simple que « tiré par les cheveux » !
4 - Sorte de brouhaha, bruit de fond, toujours le même, peu importe l'actualité.
5 - Article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. ».